



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prestations en espèces et en nature

Question écrite n° 19850

## Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les personnes souffrant de polyarthrite rhumatoïde. Selon les informations qui lui ont été communiquées, environ 5 000 personnes seraient susceptibles de bénéficier des nouveaux traitements effectués exclusivement en milieu hospitalier, alors qu'entre 23 000 et 30 000 patients auraient besoin d'être pris en charge. Par ailleurs, et toujours selon ces mêmes informations, il apparaîtrait que la répartition des crédits nécessaires à ces traitements révèle de profondes disparités entre les différentes régions. Pour exemple, la région Languedoc-Roussillon serait particulièrement pénalisée, contredisant en cela le principe d'égalité d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire. C'est pourquoi il lui demande s'il peut apporter des précisions sur le problème évoqué et lui faire connaître les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin de lutter contre ces inégalités et que toute personne atteinte de polyarthrite rhumatoïde puisse bénéficier des soins nécessaires dans des délais raisonnables.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19850

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 juin 2003, page 4424